

Réponses des candidats Hubert HURARD et Sylvie CAMPION

2^{ème} Circonscription de la Haute-Vienne

–

LA FRANCE INSOUMISE

1) Garantir le juste paiement des impôts par les entreprises et les individus via un reporting public pays par pays et un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts aux niveaux français, européen et international, par une révision des conventions fiscales injustes, par l'engagement pour une plus forte harmonisation fiscale en Europe. Enfin, renforcer les poursuites pénales ainsi que les sanctions pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

OUI. Nous estimons que pour mettre enfin un terme à l'évasion et à la fraude fiscale, des politiques plus ambitieuses doivent être assumées. Nous proposons ainsi (point 37 de L'Avenir en commun) d'obliger les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et de taxer les bénéfices des entreprises là où ils sont réalisés, en interdisant aux banques françaises toute activité dans les paradis fiscaux (et en retirant les licences bancaires aux établissements récalcitrants), en agissant contre l'évasion fiscale au niveau international, ainsi qu'en renforçant les moyens humains et techniques de l'administration fiscale et des douanes dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. En complément de ces mesures fortes, nous créerons un tribunal international de justice économique (point 58 de L'Avenir en commun) qui sera chargé de juger les crimes financiers transnationaux (évasion fiscale internationale, spéculation, corruption). De telles propositions non conciliantes sont rendues nécessaires par l'échec non seulement des gouvernements français, mais aussi par l'absence de résultats concrets de la coopération internationale en ce domaine (OCDE, G8) – cela fera bientôt un an que le scandale

des Panama Papers a rappelé de manière cinglante l'impunité inacceptable des paradis fiscaux et des multinationales fraudeuses.

2) En France, rendre l'impôt plus progressif et « juste » socialement, et réduire les mesures – comme la prolifération des crédits d'impôt en dehors de l'intérêt général – qui participent de la concurrence fiscale par le bas, et faire la promotion de mesures fiscales similaires au niveau européen et international

OUI. Il est possible et nécessaire de rendre l'impôt plus juste. De l'argent, il y en a. Mais il est capté par quelques un•e•s au lieu d'être mis au service de l'intérêt général par l'impôt. Le système fiscal est à bout de souffle : injuste, plein de niches et de trous, tel un gruyère. Il doit être entièrement refondé sur des bases claires, lisibles, en appliquant le principe de la progressivité qui veut que plus on gagne d'argent, plus on contribue au bien public. Nous proposons de réaliser les mesures suivantes.

- Refonder l'imposition sur les revenus grâce à un impôt citoyen garantissant les recettes de l'État et celles de la Sécurité sociale et en conservant leur affectation distincte : imposer les revenus du capital comme ceux du travail par une assiette large et unifiée ; rendre l'impôt sur les revenus plus progressif avec un barème à 14 tranches contre 5 aujourd'hui car tout le monde doit payer et chacun•e selon ses moyens réels ; instaurer un revenu maximum autorisé avec 100 % d'impôt pour la tranche au dessus de 20 fois le revenu médian, soit 400 000 euros de revenus annuels (33 000 euros par mois) ; mettre fin au quotient conjugal, système patriarcal favorisant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes ; remplacer l'injuste quotient familial fiscal actuel par un crédit d'impôt par enfant

- Évaluer chacune des niches fiscales et supprimer les niches injustes, inefficaces socialement ou nuisibles écologiquement - Refonder l'impôt sur les sociétés pour établir l'égalité devant l'impôt entre PME et grands groupes, instaurer un barème progressif et favoriser l'investissement plutôt que la distribution

de dividendes

- Renforcer l'ISF - Augmenter les droits de succession sur les gros patrimoines et créer un héritage maximum pour les fortunes les plus importantes (égal au patrimoine des 0,01 % les plus riches, soit 33 millions d'euros en 2012) - Réduire la TVA sur les produits de première nécessité, revenir sur les hausses récentes et réinstaurer une TVA grand luxe pour financer ces baisses Diffusée lors la [journée spécial chiffrage](#), l'animation [ci-liée](#) présente une synthèse des modalités de la révolution fiscale que la France insoumise compte mener.

3) Afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, publier dès l'automne 2017 un calendrier précis pour atteindre l'objectif d'allouer 0,7% du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement dès 2022 et s'engager à augmenter de 10% par an les crédits budgétaires de l'aide publique au développement.

En ce qui concerne le financement de l'aide au développement, nous nous engageons tout d'abord à enfin atteindre et tenir l'objectif de 0,7 % du revenu national brut au budget de l'aide publique au développement (point 62 de L'Avenir en commun). Nous pensons par ailleurs que l'APD nécessite un financement pérenne et stable. Pour ce faire, nous avons chiffré et budgété notre programme, en détaillant les 193 milliards de recettes et 170 milliards de dépenses prévues par an. (Pour le détail de ce chiffrage vous pouvez consulter l'émission suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=T7b67QCjibc>). Nous envisageons que l'augmentation du budget alloué à l'APD se fasse donc par le budget général de l'Etat, sans qu'une taxe spécifique lui soit affecté. Cela nous paraît plus à même de garantir l'atteinte du seuil des 0,7% du RNB. Pour ce qui concerne les crédits budgétaire de l'aide publique au développement, nous n'avons, à ce stade, pas défini avec précision la répartition des crédits entre les différentes missions.

Nous tenons aussi à mettre en avant d'autres propositions de

notre programme qui, sans rentrer dans le périmètre budgétaire de l'APD, concourront à une meilleure et réelle politique pour le développement social, économique et environnemental mondial. - La lutte contre le fardeau du désendettement (points 35 et 62 de L'Avenir en commun) : par notamment l'annulation des parties illégitimes de la dette des pays en développement, la renégociation et le rééchelonnement du remboursement des dettes (sans clauses contraignantes qui puissent représenter une forme d'ingérence tels les plans d'ajustement du Fonds monétaire international), et l'aide à la mise en œuvre d'un mécanisme de restructuration des dettes souveraines dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. - Une nouvelle politique commerciale (point 57 de L'Avenir en commun) : le « protectionnisme solidaire » où nous dénoncerons les accords de libre-échange et de dérégulation qui asphyxient les agricultures et industries indispensables au développement de nombreux Etats pour y substituer une entente mutuelle sur des normes écologiques et sociales.

- Mener de réelles politiques de co-développement (point 62 de L'Avenir en commun) : relancer la politique de co-développement et de coopération (scientifique, universitaire, sanitaire...) avec les pays en développement, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, ceci en partant de leurs besoins de coopération et en aidant à leur autonomisation technologique.

4) Stopper tout risque de crise financière et réguler drastiquement la finance, en la remettant au service de l'économie réelle, y compris en œuvrant activement à la mise en place d'une taxe sur toutes les transactions financières affectée au moins à 50 % à l'adaptation au changement climatique et au financement des Objectifs de développement durable (ODD), dont la santé mondiale.

OUI. Nous souhaitons effectivement mettre au pas la finance, et ainsi limiter ses effets néfastes sur le développement social et économique mondial, en instaurant une réelle taxe sur les transactions financières (point 19 de L'Avenir en commun). Les

recettes publiques dégagées seront utilisées pour financer des programmes de logement, de santé et la mise en place de la sécurité sociale intégrale permettant à chacun de vivre dignement. Elles le seront également pour relancer la politique de co-développement et de coopération (scientifique, universitaire, sanitaire, ...) avec les pays en développement notamment en matière de lutte contre le changement climatique.

5) Garantir que les interventions de l'Agence française de développement (AFD) auront comme objectif premier de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités, y compris en favorisant la participation active des populations concernées, et prévenir tout retour à l'aide liée dans la politique de coopération de la France

Nous concevons la politique d'APD de la France comme ayant pour unique finalité de contribuer au développement humain, ce en agissant prioritairement pour les pays les plus fragiles et les plus pauvres, notamment ceux situés en Afrique. Pour cela, il nous semble notamment urgent d'instaurer un contrôle public sur le vote des budgets et des programmes de l'APD. La France a fait ouvertement le choix de confier sa politique de coopération et de développement à un établissement bancaire l' « Agence française de développement », inscrivant son APD dans une logique de rentabilité et de marchandisation. La lutte contre la pauvreté et les inégalités se fait au service de la rentabilité. Nous refusons cette logique mortifère et la remplacerons par une réelle démarche de développement social, économique et environnemental. Dans cette perspective, et de par l'importance que nous accordons à la promotion de l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, nous rejoignons notamment les propositions de l'ONG ONE visant à allouer une part importante de l'APD à des projets pour réduire ces inégalités et à cibler les financements liés au climat sur les pays pauvres et vulnérables, nous semblent pertinentes. Et bien évidemment pour nous qui proposons de refonder la République et la citoyenneté en France pour permettre le débat et l'expression de la souveraineté populaire en toutes circonstances, la

participation active des populations concernées fera partie des critères de choix des projets considérés.

6) D'ici 2020, sortir de la production et de la consommation de charbon en France, et se positionner en faveur de la fermeture des projets charbon existants des entreprises dont l'Etat est actionnaire. Sortir des énergies fossiles d'ici à 2050, et réorienter la finance vers la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles.

OUI. Le changement climatique impose de sortir des énergies émettrices de gaz à effet de serre. Le nucléaire n'est pas une solution d'avenir du fait des dangers qu'il représente (y compris la gestion des déchets), de la dépendance et des coûts qu'il génère. Dans le cadre de la planification écologique, nous nous fixons comme objectif 100% d'énergies renouvelables en 2050 avec un double axe sobriété/efficacité énergétique et transition vers les énergies renouvelables. Les centrales nucléaires seront progressivement fermées, sans prolongement de leur durée de vie au-delà des 40 ans. Notre programme s'inspire du scénario Négawatt. Dans ce cadre, la sortie du charbon sera réalisée rapidement. A très court terme, il sera mis fin aux subventions aux énergies fossiles

7) Supprimer tout soutien public à la production ou consommation d'agro-carburants industriels, fixer un plafond d'incorporation des agro-carburants aux niveaux français et européen ne créant pas d'importations et encadrer strictement le développement des agro-carburants avancés.

OUI. Les agro-carburants de première génération représentent une menace pour la sécurité alimentaire mondiale et la lutte contre le changement climatique. Nos propositions vont plus loin : il sera mis fin aux objectifs d'intégration d'agro-carburants et des mesures d'incitation. A terme, il s'agit d'interdire les agro-carburants qui entrent en compétition avec les usages alimentaires, sauf pour l'autonomie des fermes elles-mêmes. La production d'agro-carburants de 2e et 3e générations sera encadrée, afin notamment d'éviter les effets pervers comme

l'appauvrissement des sols agricoles en matière organique.

8) Atteindre l'équilibre entre le financement de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation d'ici 2022 en publiant une feuille de route dès l'automne 2017 et s'engager à atteindre 1 milliard d'euros de dons pour les financements climat pour les pays en développement.

OUI. Cet équilibre fait partie des engagements multilatéraux et la France le respectera d'ici la fin de la mandature. L'adaptation est en effet une priorité pour les pays les plus pauvres. D'après Oxfam, les financements adaptation ne représentent aujourd'hui qu'environ 15% des financements climat de la France et 2% seulement des financements climat sont des dons (7 millions €). Une feuille de route devra effectivement être définie rapidement au cours des 6 premiers mois de la mandature.

9) S'assurer que les politiques publiques et les différentes initiatives de lutte contre les dérèglements climatiques préservent la sécurité alimentaire et n'alimentent pas les dynamiques d'accaparements de terres.

OUI. Ceci est fondamental. Ces positions seront défendues par la France au niveau international, et notamment la protection des agricultures paysannes. L'autorisation des entreprises à opérer en France sera conditionnée à l'absence de lien avec des processus d'accaparements de terre et de déforestation dans le monde. Voir aussi réponse à la proposition 10.

10) Soutenir politiquement et financièrement, de manière spécifique et prioritaire, l'agro-écologie paysanne, qui permet un partage juste et durable des ressources et des revenus ainsi qu'un accès digne à l'alimentation, dans le cadre de la législation nationale, au sein de l'UE, au niveau international (FAO, CSA, CNUCC) et dans les soutiens de la France par des initiatives et des projets de développement à l'étranger.

OUI. En matière de coopération agricole, la politique sera recentrée en faveur des Etats et collectivités territoriales mettant

en œuvre des politiques de souveraineté alimentaire, de défense et de soutien des agricultures paysannes (réformes agraires et mise en œuvre des directives sur le foncier notamment), de transition écologique de l'agriculture, ainsi que de soutien aux organisations paysannes et acteurs de la société partageant ces objectifs. Nous nous engageons sur l'objectif de 0,7% du PIB en faveur de l'appui au développement. Les mêmes priorités seront défendues au niveau européen et dans le cadre des diverses instances des Nations-Unies.

11) Avoir une exigence de solidarité à l'égard des migrants, en assurant des voies de migrations légales y compris humanitaires ; et en offrant aux migrants arrivant sur le territoire français un accueil digne et respectueux des droits humains. Les demandeurs d'asile doivent pouvoir trouver refuge et protection là où ils le souhaitent. Il faut également suspendre le renvoi des demandeurs d'asile au pays de la première entrée dans l'Union européenne prévu par les accords de Dublin. Globalement, la France doit jouer un rôle moteur et fédérateur pour la réforme du régime d'asile européen commun, en veillant à ne pas affaiblir les normes de protection des demandeurs d'asile.

Nous voulons mettre en place une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux. La première tâche est de permettre à chacun•e de vivre chez soi en luttant contre les causes des migrations forcées. Pour cela, il faut arrêter les guerres, les accords commerciaux qui détruisent les économies locales, et affronter le changement climatique qui sinon sera pourvoyeur de centaines de millions de réfugié•e•s climatiques. En France, la remise en cause du droit du sol, la politique de « l'immigration choisie » et celle du chiffre dans la traque aux personnes en situation irrégulière mettent chaque jour en danger les migrant•e•s. Ces politiques maintiennent les migrant•e•s dans des situations d'insécurité permanente, en les incitant notamment à mettre leur force de travail à disposition d'employeurs désireux d'utiliser une main- d'œuvre corvéable à merci, et les placent dans l'incapacité de faire respecter leurs droits les plus élémentaires.

Assumer notre devoir d'humanité envers les migrant•e•s

- Respecter la dignité humaine des migrant•e•s, leur droit fondamental à une vie de famille et accompagner les mineur•e•s isolé•e•s - Réaffirmer et faire vivre le droit d'asile sur le territoire de la République, accueillir les réfugié•e•s qui en relèvent grâce à une administration adaptée à cette mission.

- Dépénaliser le séjour irrégulier et en finir avec le placement en centre de rétention, en priorité pour les enfants, même accompagnés de leurs parents - Construire des camps d'accueil aux normes internationales pour proposer aux migrant•e•s des conditions dignes et des centres d'accueil des demandeur•euse•s d'asile pour les héberger le temps de l'analyse de leur demande d'asile

- Rétablir l'unicité de la loi sur le territoire en soumettant l'octroi des titres de séjour à des critères objectifs ne souffrant aucune différence d'interprétation d'une Préfecture à l'autre et mettre en place une commission du titre de séjour pouvant être saisie de tous les cas de refus de délivrance de titre, dotée d'un pouvoir de décision, lieu d'un débat public et contradictoire

- Rétablir la carte de séjour de dix ans comme titre de séjour de référence pour les étrangers, respectant le droit au regroupement familial, régularisation automatique pour tout•e conjoint• marié• ou pacsé•e - Régulariser tous les travailleur•se•s sans-papiers

- Assouplir les politiques de visas « au titre de l'asile », en veillant notamment à empêcher que les coûts des visas nationaux soient utilisés comme des mesures de dissuasion

12) Réviser les politiques migratoires française et européennes, et mettre fin à l'externalisation de celles-ci (notamment de la politique d'asile) vers les pays d'origine et de transit, a fortiori lorsque ce sont des Etats peu respectueux des droits humains. Suspendre l'accord entre l'Union européenne (UE) et la Turquie dès lors que de fortes interrogations pèsent sur sa légalité et que ses impacts négatifs sont déjà visibles.

OUI. Les politiques migratoires focalisées sur le contrôle des

frontières ont conduit à la création d'une Europe forteresse avec les conséquences désastreuses. Nous proposons une toute autre démarche au niveau international et européen.

Gérer enfin les migrations à l'échelle internationale

- Créer une Organisation mondiale des migrations liée à l'ONU pour renforcer l'action internationale aujourd'hui réduite au « Haut commissariat aux réfugiés » de l'ONU et à l'Organisation internationale pour les migrations - Organiser une conférence internationale annuelle sur les migrations, sous l'égide de l'ONU, combinant les réponses d'urgence, le soutien aux pays d'accueil, la préparation du retour des réfugiés, et l'anticipation des millions de réfugiés climatiques des décennies à venir en Europe : sortir de l'impasse de Schengen et de Frontex

- Renforcer les moyens civils de sauvetage en mer Méditerranée pour éviter les milliers de noyé•e•s - Refonder la politique européenne de contrôle des frontières extérieures et refuser la militarisation de la politique de contrôle des flux migratoires

- Restaurer la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen (avec un encadrement strict de sa suspension temporaire) - Refuser l'accord « Visa+adhésion contre migrants » avec la Turquie - Construire un programme pour l'aide au retour des réfugié•e•s qui le souhaitent lorsque la situation de leur pays de départ le permet

- Arrêter les opérations de Frontex dont les missions et les actions ne sont pas compatibles avec le respect des droits fondamentaux et remplacer Frontex par une agence dont la mission première sera le sauvetage en mer - Remettre en cause le fichage des étrangers et la biométrie dans le contrôle des frontières de l'UE

- Mettre en œuvre un accueil digne des migrant•e•s avec une répartition sur l'ensemble du territoire européen mettant fin aux hot spots qui sont devenus des « centres de détention »

13) Légiférer aux niveaux français (loi sur le devoir de vigilance des

sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre), européen et international pour obliger les entreprises multinationales à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, engager leur responsabilité juridique et mettre en place des mécanismes efficaces d'accès à la justice pour les victimes.

OUI. Des normes sociales et écologiques seront appliquées à la commercialisation des produits importés. En cas de violation, nous partageons vos propositions en vue d'établir une responsabilité juridique des entreprises multinationales tout au long de leur chaîne d'approvisionnement et de mise en place de des mécanismes efficaces d'accès à la justice pour les victimes.

14) Réguler, aux niveaux français et européen, les abus de pouvoir et la concurrence déloyale des acteurs économiques qui ont un impact négatif et direct sur les conditions de travail dans les pays du Sud, notamment dans les filières alimentaires mondiales et défendre au niveau international, notamment au sein de l'OIT, l'application d'un salaire minimum vital pour les travailleurs et travailleuses.

OUI. Dans le cadre du protectionnisme solidaire, nous sommes favorables à l'application de normes sociales et écologiques à la commercialisation des produits importés, ainsi qu'à l'augmentation des droits de douane pour les produits issus des pays aux droits sociaux limités (absence de liberté syndicale, travail des enfants). A terme, au travers l'établissement d'un label public commerce équitable, l'ensemble des produits alimentaires concernés devront répondre aux critères de ce label, faisant du commerce